Additif N°1 de l'organisateur au Règlement particulier

Rallye de l'Indre – Argenton sur Creuse (Championnat de France 2ème division)

Visa N° 661 du 27/08/2026

PROGRAMME – HORAIRES

1ère réunion des Commissaires Sportif 06/11/2026 à **20h00** Mairie 69 rue Auclerc-Descottes 36200 Argenton-sur-Creuse (au lieu de 17h)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. Officiels

DIRECTION DE COURSE

Adjoints à la Direction de Course PC Jean Luc ROGER remplacé par :
FAYAT Yoann 1507 / 47522

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.
Après le 1er regroupement soit la fin de la 1ère section, si le temps le permet, et pour les 2 sections suivantes, les Equipages seront repositionnés dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités de l'ES 1 Pommiers – Cuzion, avec possibilité de reclassement par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour la 2ème étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire de la 1ère étape, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 5P. PUBLICITE : conforme à la fiche en annexe

TABLEAU D'AFFICHAGE



Fait à Chateauroux
Le 2/11/2026

L'Organisateur Sportif ASA DU BERRY



Annexe 1 PUB Voitures